

Réorganisation territoriale des services incendies

Nous vous présentons une nouvelle communication pour vous faire part de l'état d'avancement des démarches entreprises pour assurer la mise en place des deux régies telles que décrites dans l'infolettre du mois d'octobre.

État de situation

Régie du secteur sud

L'ensemble des conseils municipaux des municipalités qui formeront la régie incendie du sud a signifié par résolution et autorisé leur maire et leur directeur général à signer le projet d'entente intermunicipale visant la création de la régie. Ce projet d'entente sera déposé début décembre au bureau du ministère des Affaires municipales et de l'organisation du territoire pour approbation et publication d'un décret officialisant la création de la régie prévue pour le mois de mars 2016.

Régie du secteur ouest

Les directeurs généraux issus des municipalités qui formeront la régie incendie du secteur ouest sont en train de finaliser un projet d'entente intermunicipale qui sera présenté aux élus pour approbation.

Nous prévoyons que vers le mois de février 2016, il nous sera possible de soumettre le tout au MAMOT.

À venir : Embauche du directeur des régies

Dans le cadre des démarches entreprises pour assurer la mise en place de la nouvelle structure administrative et organisationnelle dans les premiers mois de l'année 2016, l'offre d'emploi du poste de directeur du service incendie sera affiché dès le 25 novembre 2015 dans les médias écrits et électroniques ainsi que sur différents sites appropriés.

Pour les fins d'embauche et jusqu'à la mise en place des comités d'administration des régies, le directeur sera rattaché à la MRC pour ensuite se rapporter directement aux CA concernés.

Le comité de sélection est composé de 6 personnes soit :

- Un élu et un DG du secteur sud (2);
- Un élu et un DG du secteur ouest (2);
- Un représentant de la MRC;
- Un consultant-expert en service incendie.

Les entrevues auront lieu dans la semaine du 14 décembre 2015.

L'entrée en fonction anticipée est destinée à préparer la mise en place des régies dès la publication des décrets et le candidat choisi sera accompagné dans cette démarche entre autres par M. Michel Richer, consultant.

Des rencontres seront à prévoir très prochainement afin d'expliquer au personnel des services d'incendie concernés, le projet d'organisation et le fonctionnement durant la période de transition.

Cordialement,

Le comité technique sécurité incendie

mrcsi@mrclaurentides.qc.ca